

Maine

Découvertes

À l'image de notre patrimoine



Le traitement
de la lumière
par le verre
dans l'architecture



De-ci... de-là...

Le Cabinet des Merveilles :
une collection originale
Par Antoinette LE FALHER
et Jérôme TRÉQUIER



Nuances de vert

Bruno Morineau,
l'art du temps qui file goutte
à goutte
Par Franck MIOT



Quand la pierre demeure

Le château de La Renaudière,
entre heurts et bonheur
Par Hervé GUYOMARD

La généalogie,

De la fac d'histoire à la création d'entreprise

Par Sylvie Granger
(université du Maine, CERHIO-UMR 6258)

Photos : Grégoire Faulin



Le contrôle et l'enregistrement des actes répertorient des résumés d'actes de succession, de contrats de mariage, de vente d'immeubles... et surtout le nom de notaires ayant dressé ces actes.

L'histoire mène à tout... à condition de ne pas en sortir, parfois ! David Audibert et Jean-René Ladurée, après leurs études universitaires, sont restés immergés dans l'histoire et en ont fait leur métier. Ils sont établis en Mayenne. *Maine-Découvertes* les a rencontrés.

On imagine souvent que les études d'histoire ne peuvent déboucher que sur le professorat. En réalité, elles ouvrent bien d'autres voies professionnelles, en particulier au sein des métiers du patrimoine et de l'administration publique ou privée, auxquels elles apportent la plus-value précieuse d'une bonne culture générale. Voici un exemple qui montre qu'elles peuvent également amener vers d'autres métiers, moins connus, qu'on pourrait qualifier de « métiers de niche ».

Deux historiens devenus généalogistes

Maine-Découvertes : David, vous êtes au départ un pur produit de l'université du Maine, puisque vous avez présenté une thèse en histoire moderne, sous la direction d'Anne Fillon...

David Audibert : Oui, il s'agit d'une thèse sur les marchands épiciers au XVIII^e siècle dans trois villes de l'Ouest – Le Mans, Angers, Nantes –, que j'ai soutenue en 2003¹. J'avais consacré ma maîtrise d'histoire aux épiciers du Mans au XVIII^e siècle, j'ai alors élargi le sujet pour pouvoir comparer trois villes d'échelles différentes. Ces années de recherche universitaire furent une période exaltante, grâce notamment aux conseils d'Anne Fillon, à son humanité et à ses qualités d'écoute. Je me réjouis à ce propos que les souvenirs de Louis Simon, sur lesquels elle a tant travaillé, soient réédités et donc à nouveau disponibles pour un large public ; ils le méritent².

M.-D. : Et vous, Jean-René, parlez-nous de votre travail de thèse.

Jean-René Ladurée : Depuis toujours passionné par l'histoire locale, j'ai soutenu, fin 2014, un doctorat en histoire médiévale à l'université de Rennes 2, qui portait sur les cisterciens du Bas-Maine du XII^e au XV^e siècle. Cette thèse faisait suite à un master, sur un autre ordre monastique – celui des bénédictins – et principalement sur les prieurés de l'abbaye d'Évron.

M.-D. : Comment passe-t-on de ce travail de recherche universitaire très particulier à une activité professionnelle dans le domaine de la généalogie ?

D. A. : Cela s'est fait assez naturellement, en réalité. Personnellement, je pratiquais la généalogie familiale depuis 1991 ; autant dire que mener des enquêtes, remonter des pistes, suivre des individus à travers les archives était déjà une passion. D'autant que, parmi mes ancêtres, on trouve des cas d'école comme un marin natif du royaume de Sardaigne qui se marie à Paimboeuf (actuelle en Loire-Atlantique) ou un jardinier parisien qui fournissait en fleurs le château de Versailles durant le règne de Louis XIV. Cela m'avait déjà permis de me frotter à de nombreuses sources



Jean-René Ladurée (à droite) et David Audibert (à gauche) aux archives départementales de la Sarthe.

annexes très pointues, comme les archives de la Croix-Rouge ou les matricules de marine, et bien d'autres encore...

J.-R. L. : Tout comme David, j'ai été pris de passion très tôt pour la généalogie (dès 1995). J'ai d'abord commencé par celle de ma famille, avant de m'intéresser à celles de mon entourage. Et, à l'instar de mon associé, j'ai, moi aussi,

quelques ancêtres hauts en couleur. Puisque nous parlons jardiniers, je suis le descendant du jardinier du château de Montflaux à Saint-Denis-de-Gastines, en Mayenne. Réputé pour son savoir-faire, notamment en matière d'horticulture, il vint de Haute-Normandie à la demande de la comtesse de Montflaux, à la fin du XVII^e siècle, et son fils devint même l'homme de confiance du comte de Froulay !

M.-D. : Vous étiez donc généalogistes amateurs avant même vos études d'histoire ! En quoi celles-ci vous ont-elles aidés à vous professionnaliser ?

J.-R. L. : Le lien avec les études d'histoire, c'est d'abord la bonne connaissance du contexte social dans lequel ont vécu les gens que l'on recherche. Pour faire des hypothèses et des déductions appropriées, c'est

un préalable essentiel. Et le savoir-faire acquis en matière de sources est d'une grande aide : s'orienter aisément dans l'océan des archives, y débusquer le bon document qui va apporter une réponse, et puis... savoir le lire, évidemment ! [rires] La paléographie est un outil indispensable.

D. A. : Pour compléter, ajoutons tout de même que nous avons tous deux complété notre savoir en histoire par un solide bagage juridique. Nous avons tous deux validé un premier cycle universitaire en droit et, pour être exact, sommes chacun titulaires d'une licence professionnelle en droit, mention généalogie successorale.

“ L'histoire mène à tout... y compris à de belles rencontres humaines. ”

1 - AUDIBERT David, *Épiciers de l'Ouest – Le Mans, Angers, Nantes – au XVIII^e siècle : étude comparative*, thèse d'histoire, université du Maine, A. Fillon (dir.), 2003, 3 vol., 1 282 p.

2 - *Souvenirs d'un villageois du Maine, Louis Simon (1741-1820)*, texte original établi et commenté par Anne FILLON (1984 et 1996), édition augmentée et annotée par Sylvie GRANGER et Benoit HUBERT (2015), préface de Pierre Chauvu (1996), PUR, coll.°Mémoire commune, 2016.

Vivre de la généalogie ?

M.-D. : Nombreux sont les généalogistes amateurs qui ont construit, souvent avec passion, leur arbre, plus ou moins développé. Une passion qui peut se vivre à toute heure du jour ou de la nuit, maintenant que la plupart des actes d'état-civil anciens sont en ligne. Signalons au passage que le département de la Mayenne fut pionnier en la matière, dès 2003. Mais de là à en faire un métier... il y a une marge !

J.-R. L. : Pourtant, le métier de généalogiste professionnel existe depuis très longtemps : la première étude de généalogie successorale a été créée en 1830 ! Elle deviendra ensuite l'étude Andriveau. En 1895, une deuxième étude du même type voit le jour : elle deviendra la maison Coutot-Roehrig, qui occupe aujourd'hui quelque 40 % du marché.

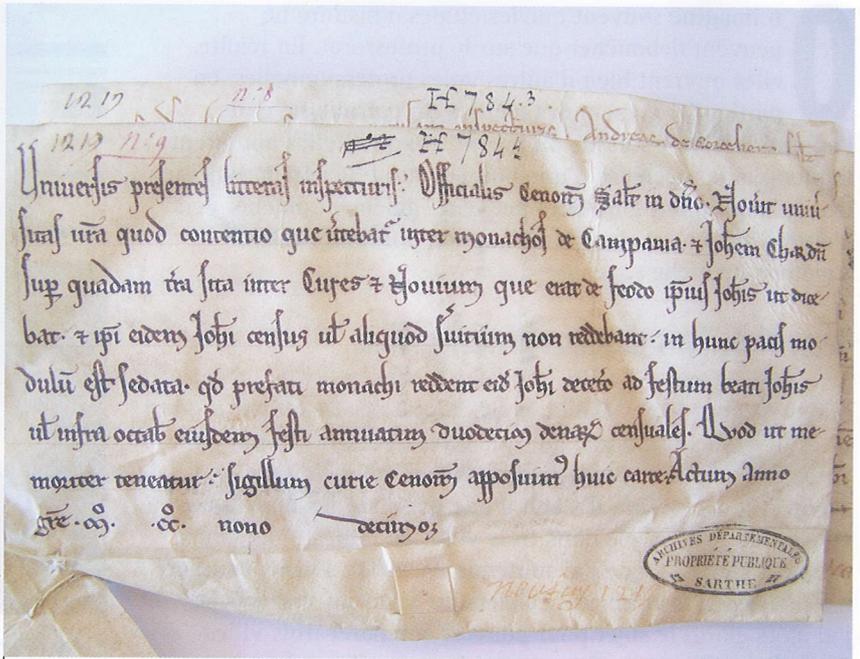
D. A. : Ce « marché » dont parle Jean-René, c'est essentiellement la recherche des héritiers dans le cas d'un décès survenu sans que le défunt ait pris ses dispositions et sans que l'entourage connaisse la composition de la famille. La profession de généalogiste a d'ailleurs pris son véritable essor à la fin du xx^e siècle seulement, dans les années 1980. À la suite de l'exode rural massif des Trente Glorieuses, l'éclatement des familles a été tel que, bien souvent, on ignore tout des branches collatérales. Pour donner un ordre de grandeur, sur environ cinq cent mille décès par an en France, douze mille nécessitent un traitement généalogique pour régler la dévolution successorale.

M.-D. : Vous n'avez tout de même pas créé votre propre étude de généalogie directement au sortir de la fac d'histoire ?

D. A. : Non, en effet ! Nous avons commencé tous deux à travailler dans une grande étude généalogique de Rennes. C'est d'ailleurs là que nous avons fait connaissance et sympathisé. J'y ai personnellement été salarié durant cinq ans et Jean-René durant une année. Lorsque l'envie de voler de nos propres ailes nous est venue, nous avons fait une étude de marché, qui a montré qu'il restait des espaces mal couverts dans l'Ouest de la France, et singulièrement sur la région du Maine, la Mayenne, la Sarthe...

J.-R. L. : Nous avons alors construit un *business book*, mot barbare mais indispensable à tout créateur d'entreprise pour savoir où il va. Ce qui nous a permis de bénéficier, en 2009, du précieux visa « Entreprendre en Mayenne ». Et l'entreprise a été créée en octobre 2009.

D. A. : Et devinez comment on l'a appelée ? ÉGAL ! En fait c'est l'acronyme d'Étude généalogique Audibert-Ladurée. Mais c'est aussi un clin d'œil, car nous sommes dans le Maine, province encore marquée, dans ses mentalités profondes, par le souci d'égalité absolue entre héritiers, qui était l'un des principes de l'ancienne coutume du Maine³.



©Archives départementales de la Sarthe

Les généalogistes font souvent leurs recherches à partir d'anciens documents. Ici, il s'agit de textes issus du fonds de l'abbaye de Champagne, conservés aux archives départementales de la Sarthe (coté H 784).

Le métier de généalogiste

M.-D. : Racontez-nous en quoi consiste exactement votre métier.

J.-R. L. : Concrètement, nous avons deux types d'activités. La généalogie successorale, qui représente plus de 95 % de notre chiffre d'affaires, et la généalogie familiale, moins de 5 %.

D. A. : Cette dernière, nous la faisons plutôt par plaisir, parce que c'est passionnant de reconstituer un arbre généalogique sur quatre ou dix générations, pour des gens qui n'ont pas le temps de le faire eux-mêmes. Cela nous est demandé par exemple dans le cadre des « cousinades », qui se multiplient actuellement. Dans le même ordre d'idées, nous faisons parfois des historiques de propriété.

J.-R. L. : Mais le plus souvent, nous sommes contactés par des notaires rencontrant des cas compliqués de succession qu'ils ne peuvent démêler eux-mêmes, faute de temps d'une part et surtout par manque d'expertise en la matière. Je dirais qu'en l'occurrence une quasi-virtuosité est nécessaire pour s'orienter dans des ramifications parfois très complexes. Pour ce type de prestations, nos honoraires peuvent être calculés sur la valeur de la succession. Ce qui fait qu'entre notre travail et sa rémunération, il s'écoule toujours plusieurs mois, parfois plusieurs années.

D. A. : L'état-civil demeure une base à laquelle nous avons très largement recours, les actes les plus utiles étant ceux de mariage, qui permettent de comprendre l'organisation de la parentèle à une date donnée. Cependant, selon les cas, nous faisons feu de tout bois : déclarations de successions, recensements de population, matricules militaires, conseils de famille ou jugements de divorce sont autant de sources compulsées. Bien sûr, comme ces autres sources ne sont pas consultables *via* Internet, notre métier suppose des déplacements nombreux dans les archives départementales, parfois communales, partout en France. Cela fait partie des charmes, mais aussi des contraintes – et des frais ! – du métier.

3 - Pour en savoir plus sur le sujet, on peut lire un article très clair d'Anne FILLON : « La coutume égalitaire : élément majeur de l'identité du Maine », *Gens de l'Ouest, Contribution à l'histoire des cultures provinciales*, laboratoire d'histoire anthropologique du Mans, université du Maine, 2001, 550 p., p. 19-51.

M.-D. : Vous devez avoir mille anecdotes à raconter !

J.-R. L. : Oui, en effet ! Je me souviens, en particulier, d'un dossier se déroulant exclusivement en Angleterre, dans lequel le défunt avait été marié à quatre reprises et avait divorcé à chaque fois ! Le notaire n'avait pas, au début du dossier, connaissance de toutes ces unions, et il fut très surpris, lors de la remise de notre rapport, d'apprendre l'existence d'une descendance plutôt prolifique et pour partie ignorée...

D. A. : Un dossier marquant au cours de ma carrière fut celui où je devais apprendre le décès d'un homme à son fils, devenu SDF. Alors que cette succession pouvait lui permettre de refaire totalement sa vie, puisqu'il devait recevoir plusieurs dizaines de milliers d'euros, il fit preuve du plus grand désintéret. Il m'avoua qu'à ce chèque il préférait largement récupérer les photos de famille qui, à ses yeux, avaient nettement plus de valeur. Je n'oublierai probablement jamais sa joie et sa gratitude le jour où j'ai pu lui remettre les photos retrouvées au domicile de son père.

Oui, l'histoire mène à tout... y compris à de belles rencontres humaines. ●

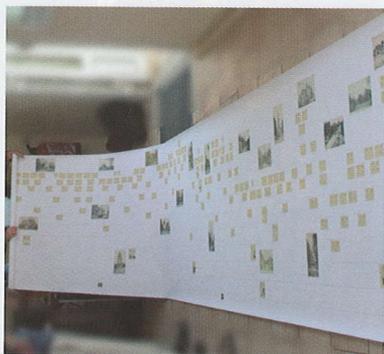


Sceau servant à certifier et clore une charte concernant l'abbaye de Champagne (Sarthe) datant de 1213. On dit qu'il est appendu à la charte en question. Elle est tirée des archives départementales de la Sarthe (cotée H873).

©Archives départementales de la Sarthe

Empreinte généalogique

Depuis plusieurs années, les « cousinades » connaissent un engouement considérable. Si ce rassemblement est l'occasion pour les membres éloignés d'une famille de se retrouver, ce concept permet également aux férus de généalogie de découvrir des branches dont ils n'avaient pas connaissance, donnant naissance à des arbres généalogiques plus que conséquents. Pour visualiser ces différents liens de filiations qui, parfois, peuvent regrouper plus de 300 individus, Christophe Menu, passionné par cette discipline, propose depuis 2015 d'imprimer l'origine des familles sur un seul et même document. Certains arbres peuvent mesurer jusqu'à 90 mètres de long !



©Christophe Menu

Christophe Menu,
Empreinte généalogique
mail : empreinte.genea@free.fr
Tél. : 02 43 40 92 88

Réalisé à l'occasion d'une « cousinade », cet arbre généalogique mesure plusieurs mètres de long.

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement les archives départementales de la Sarthe ainsi que le conseil départemental de la Sarthe pour la réalisation du reportage.

Infos pratiques

Étude généalogique
Audibert - Ladurée

20 rue du Maine

53210 Argentré

Tél. : 02 43 98 89 76

e-mail : contact@egalgen53.fr

Site Internet : www.egalgen53.fr